

LE NOUVEL ANTIPHONAIRE DE PRÉMONTRÉ

Dans le tome XXXIX de la *Revue du chant grégorien*, M. Gastoué, a consacré un compte-rendu élogieux à l'édition nouvelle de l'antiphonaire et du processionnal de Prémontré. Après avoir exposé comment fut accomplie cette heureuse rénovation au sein de la famille canoniale, et marqué la signification qu'elle revêt dans le mouvement de la musique sacrée, l'auteur recense rapidement les particularités principales du rite et du répertoire prémontrés. Puis il constate combien l'édition nouvelle est établie avec un soin extrême, d'après des manuscrits impeccables ; combien aussi sont supérieures aux thèmes romains certaines mélodies adoptées pour les offices modernes, offices dans la notation desquels les Prémontrés n'ont pas cru devoir suivre aveuglément l'édition vaticane. Bref, M. Gastoué veut reconnaître que « la version reproduite par les chants prémontrés restaurés n'est pas seulement celle d'un ordre religieux ; elle représente en même temps la tradition telle qu'elle régnait aux XI^e et XII^e siècles dans un grand nombre d'églises de la région où ces chants furent codifiés ¹⁾ ».

Ce serait, sans doute, pour les Prémontrés une véritable jouissance de pouvoir accueillir sans réserve l'approbation d'une voix aussi autorisée. Et cependant, je crois que M. Gastoué couvre de trop de fleurs l'enfant, que lui-même — si mes informations sont exactes — a tenu sur les fonts. Serait-ce peut-être ce geste qui valut au filieul une indulgence exquise de son illustre parrain ? Pour ma part, je n'ai pas autant de raison de m'attendrir. Le bambin est aujourd'hui dépouillé de ses langes. Ses traits s'accusent avec plus de netteté que jadis, sous le voile flatteur de la parure baptismale !

Mais passons au fait...

A côté de qualités réelles, fruits d'efforts que je serais le dernier à ne pas reconnaître, la restauration des cantilènes liturgiques

1) 1935, pag. 62 et sv. — Un résumé de l'article a été repris dans la publication périodique de l'Ordre *Pro Nostris*, 1935, t. VII, pag. 53-54.

entreprise chez nous révèle à mes yeux des déficiences trop nombreuses et trop profondes pour qu'il soit possible de les passer sous silence. *Amicus Plato, magis amica veritas!*

Et tout d'abord, il faut protester une nouvelle fois contre la méthode désastreuse d'après laquelle ont été menées les opérations d'heuristique et de critique des sources. Viciée à sa base, l'édition récente de nos livres choraux apparaît ainsi très caduque. Malgré des déclarations très affirmatives, elle ne saurait prétendre représenter la tradition authentique de Prémontré.

Dans la série des manuscrits consultés et dont on a relevé les multiples variantes, un seul remonte au premier siècle de l'Ordre. Les autres datent du XIV^e, du XV^e, voire du XVI^e siècle. Il y a là une pénurie décevante d'information. Nul doute, en effet, que dès l'aube de la vie norbertine — mettons, pour être tout à fait objectif, depuis la seconde moitié du XII^e siècle — fut opérée une codification précise de l'ordo des rites et des chants. J'en veux pour preuve les injonctions formelles contenues à ce propos dans les bulles pontificales, les statuts et l'Ordinaire promulgués à cette époque. Chose digne de remarque, les deux codes législatifs font textuellement mention du missel, du graduel, de l'antiphonaire à employer uniformément par toutes les églises affiliées à la congrégation ²). Il exista donc un livre-type. C'est lui qu'il eût fallu produire en tout premier lieu.

On répondra que ce livre a disparu sans laisser de traces. A-t-on fait de sérieux efforts pour le retrouver ? Ne s'est-on pas contenté de réunir au petit bonheur les volumes détenus par les abbayes encore existantes ou signalés comme prémontrés dans les catalogues des grandes bibliothèques européennes ? Mais il fallait organiser une battue systématique des manuscrits identifiés ou connus comme tels et surtout de ceux demeurés anonymes ou portant l'étiquette romaine ³) ; pareillement des *membra disjecta* rassemblés au-

2) Je compte faire la démonstration de cette thèse dans l'introduction critique de l'Ordinaire du XII^e siècle que j'ai entrepris de publier dans la collection *Textes et études liturgiques* dirigée par l'abbaye du Mont-César à Louvain. A noter que cet Ordinaire parle à plusieurs reprises de l'antiphonaire : chap. XXII : *Responsoria, hymni, versus sicut in antiphonario continentur* ; cap. XXX : *In processione vero quid cantari debeat... satis ex antiphonario docemur* ; chap. XXXII : *Per ferias... dicuntur suffragia sicut in antiphonario scribuntur* ; XXXV : *Cetera sicut antiphonarium declarat*.

3) L'examen de quelques manuscrits de la Bibliothèque Royale à Bruxelles, catalogués jadis comme appartenant au rite romain par le P. Van den Gheyn, m'a permis d'y reconnaître des livres prémontrés. Voir mon article : *Trois*

jourd'hui dans tous les dépôts d'archives qui se respectent. Bien entendu, on ne pouvait retenir que les seuls documents reconnus comme témoins parfaitement authentiques de la tradition de l'Ordre.

Cette règle élémentaire s'appliquait d'une façon particulièrement impérieuse aux monuments liturgiques du XII^e siècle en provenance de nos abbayes. Parmi eux certains sont antérieurs à l'uniformisation de nos rites. Néanmoins, ils sont demeurés en usage dans la suite, soit *in fraudem legis*, soit par simple incurie de leurs détenteurs. En se rangeant à l'observance de Prémontré, des chapitres ou des monastères, fondés d'ancienne date, n'abandonnèrent pas sur le champ leurs livres choraux. Se procurer des exemplaires en tout point conformes à l'ordo de la nouvelle congrégation n'était pas toujours chose aisée. On se tirait d'affaire en remaniant textes et rubriques. Les formules musicales, avec lesquelles l'oreille s'était familiarisée par une longue pratique, demeuraient provisoirement inchangées. Pareils livres, est-il besoin le dire, ne méritaient aucune créance. Ils n'ont rien de commun avec notre cantilène primitive ⁴⁾. Pour tirer parti des autres, c'est à dire de ceux qui réalisaient tous les critères d'authenticité désirables, vu leur provenance et leur âge divers, on devait au préalable en dresser le *stemma codicum*. Sériés de la sorte d'après leur signification respective, ils ouvraient la voie à la reconstruction d'un archétype et permettaient de dégager la leçon résultant d'un appareil critique dûment établi. Devant la carence du livre-type, c'était le seul moyen de résoudre le problème. Méthode absolument légitime, qui a donné de merveilleux résultats dans le domaine des textes littéraires. Pourquoi demeurerait-elle stérile, appliquée aux timbres musicaux du Moyen Âge ?

Enfin, dernier complément nécessaire pour approcher le plus possible du proto-type disparu : l'amendement conjectural de l'archétype à la lumière du chant romain, tel qu'on l'interprétait vers le milieu du XII^e siècle. On voudra ne pas oublier que la liturgie prémontrée établie par Hugues de Fosses est largement tributaire

manuscripts liturgiques norbertins inconnus, conservés à la Bibliothèque Royale de Bruxelles, dans les Analecta Praemonstratensia, 1933, t. IX, pag. 62-69. La description méthodique des manuscrits liturgiques, conservés dans les bibliothèques françaises, entreprise depuis quelques années par M. l'abbé Lerouquet a enrichi notre patrimoine de plusieurs joyaux très précieux.

4) C'est le cas de tous les plus anciens livres choraux dont on a fait usage pour la réédition du graduel prémontré en 1910. Voir mon article *La nouvelle édition du Processionale Praemonstratense de 1932 dans les Analecta Praemonstratensia, 1933, t. IX, pag. 170-175.*

de l'ordo romain en usage à cette époque, donc vraisemblablement aussi de sa cantilène. Pour accomplir cette ultime opération, à la vérité très délicate, les instruments de travail ne manquaient point. Nul n'ignore l'oeuvre de la célèbre école de Solesme. L'imposante collection des volumes de la Paléographie Musicale — pareillement les codices du XII^e siècle employés indument dans certaines de nos abbayes ou antérieurs à la codification de nos rites, dont j'ai parlé tantôt, — étaient tout indiqués pour offrir une documentation de choix dans l'étude comparative des thèmes suggérés par l'archétype.

Tel était, à mon humble avis, le programme dont l'exécution attentive s'imposait. Nul plus que moi n'est convaincu des difficultés inhérentes à un travail de cette envergure. *Dura lex, sed lex!* Son accomplissement scrupuleux devait amener la résurrection d'un cantatorium critique. A défaut de reproduire textuellement le livret-type officiel, contemporain à l'unification de nos rites et de nos chants, celui-ci aurait eu l'immense mérite de serrer ce livre aussi près qu'il était scientifiquement possible de le souhaiter. Et je gage que l'oeuvre ainsi assise et vigoureusement charpentée eût résisté pendant longtemps à l'usure du temps.

Hélas !, on a bâti — je l'ai dit déjà — sur du sable et avec des matériaux de fortune. Heuristique insuffisante et malavisée : parmi le petit nombre de témoins interrogés, plusieurs n'auraient pu avoir voix au chapitre. Critique défectueuse : les attestations réunies pèsent en raison de la majorité des déposants ou de leur âge respectif.

Ce déplorable système a été suivi pour l'édition du graduel en 1910. Tout porte à croire qu'il le fut pareillement vingt-deux ans plus tard pour celle du processional et récemment pour l'exécution de l'antiphonaire. Dans la liste des manuscrits consultés pour ces dernières publications, on rencontre un antiphonaire du XII^e siècle, en provenance de l'abbaye française d'Auxerre, fille de Prémontré, un autre du XIII^e siècle d'une abbaye germanique, enfin un groupe imposant de manuscrits du XIV^e, du XV^e et du XVI^e siècle. A signaler parmi ces derniers, un antiphonaire plénier de Grimbergen, monastère fondé lui aussi par le chef d'ordre de la congrégation canoniale. Malgré tout, la tradition primitive est ici maigrement représentée ⁵⁾.

5) Je n'ai pu obtenir une liste des codices étudiés par la commission qui s'est occupée de l'édition de l'antiphonaire. La série donnée ci-dessous a été reconstituée d'après des indications fournies par mon ami, le chanoine Borremans,

A-t-on fixé la valeur respective des témoins avant de les entendre ? Je l'ignore. En tout état de cause, une importance hors de pair ne semble pas toujours avoir été accordée au manuscrit d'Auxerre. A preuve la reconstitution du répons *Tua sunt* aux premières vêpres de la Toussaint. Elle ne rend pas du tout les particularités mélodiques très curieuses du manuscrit en question ⁶⁾. Beaucoup de timbres repris par l'édition officielle trahissent la surcharge de parchemins décadents du XV^e et du XVI^e siècle. Pourquoi ravauder des productions moins qualifiées ?

Aucune étude comparative des chants prémontrés avec ceux d'autre provenance. Exemple : la notation — à mon sens très défectueuse — des offices de la Trinité et du Corpus Christi. Ignore-t-on les recherches consciencieuses faites pour le premier par M. Auda, recherches dont les résultats eussent permis de corriger mainte lecture évidemment erronée de nos codices trop récents ? ⁷⁾ Même observation quant à l'emploi souvent arbitraire

ancien organiste de Tongerlo. XII^e siècle : antiph. d'Auxerre, Paris, Bibl. Nat., latin 1925 ; XIII^e siècle : antiph. de Schäftlarn, Bibl. Munich 17022 ; XIV^e siècle : trois antiph. de Schäftlarn, Bibl. Munich 17004, 17010, 17026, et un process. de Saint-Josse-au-Bois, Bibl. Paris, latin 422 ; XV^e siècle : Deux antiph. de Grimbergen, Bibl. Roy. Bruxelles, 5642-5643 ; trois antiph. de Schäftlarn, Bibl. Munich 17001, 17002, 17003 ; fragments de Berne, Bibl. La Haye, 171 ; XV^e-XVI^e siècle : antiph. de Schäftlarn, Bibl. Munich, 17007 ; antiph. de Tepl à la bibl. de Tepl, 173 ; XVI^e siècle : trois livres d'Averbode à la bibliothèque du même monastère ; antiph. de Tongerlo au British-Mus., 15426-15427 ; hymnaire de Parc, Bibl. Roy. Bruxelles, 11556. On signale aussi trois manuscrits en provenance du monastères de Mondaye, de Schlägl et d'Oosterhout. Je connais en plus, pour ma part, un codex du XIV^e siècle en provenance d'Havelberg et appartenant à la Bibl. de Berlin, 710, un autre du XV^e siècle en provenance de Prémontré, à la Bibl. de Soissons, 91 et deux antiph. de Grimberghen datés de 1483, à la Bibl. Roy. de Bruxelles, 210 et 217. — A remarquer que sur 23 manuscrits consultés ⁷ sont de Schäftlarn.

6) Il existe une reproduction phototypique du texte de ce répons d'après le manuscrit d'Auxerre dans le travail récent de Don Sunol, *Introduction à la paléographie musicale grégorienne*, pag. 339. Paris, Tournai, Rome, 1935. Le manuscrit d'Auxerre y est daté du XII^e-XIII^e siècle.

7) A. Auda, *L'école musicale liégeoise au X^e siècle. Etienne de Liège* (Collection des mémoires de l'Académie Royale de Belgique, Classe des Beaux-Arts), Bruxelles, 1922. Il y est question de l'office de la Trinité, oeuvre de l'évêque Etienne, aux pag. 67-121. L'auteur y a reconstruit la teneur originale du texte et de la notation musicale de cette pièce. Il y a là, entre autres, de curieuses variantes germaniques, conservées dans la Vaticane et qui ne se retrouvent pas chez nous. Pourquoi ? — L'office du *Corpus Christi*, reconstitué dans notre antiphonaire exigerait une étude spéciale. Je me permets d'attirer l'attention sur l'interprétation détestable de l'hymne *Sacris solemnibus* ; aussi sur l'antienne

de la modulation dite germanique, des altérations chromatiques et surtout des groupes de rechange, *quilisma*, *scandicus*, *salicus*, *strophicus*, *oriscus*, dans des dessins mélodiques semblables, voire dans de simples centons ⁸⁾.

J'ai parlé à l'instant de surcharges. Faillait-il rendre droit de cité aux insupportables répétitions en guise d'« échos » que déroulent, avec une réelle hantise, les répons transcrits dans les documents du bas Moyen Âge ? En sens inverse, que penser des chutes abruptes qui brisent net certaines cadences finales dans nos nouveaux livres ? J'ai jadis stigmatisé l'ébrèchement typique du Sanctus IV dans le graduel prémontré. Des cassures pareilles déflorent les plus délicates compositions de l'hymnaire ⁹⁾.

Ajoutons, en fin de compte, la question très controversable des accents hébraïques, soulevée par M. Gastoué lui-même et celle relative aux modulations ornées des épîtres et évangiles de la messe ¹⁰⁾.

Bref, tous les passages où la tradition de Prémontré critiquement établie s'écarterait de la ligne tracée par le chant romain du XII^e

4 des Matines *Memor sit Dominus*. Elle y figure avec une tessiture qui hésite entre le 4 et le 7 mode. Ce dernier obtient néanmoins la prédominance et a donné le ton au psaume auquel elle sert de refrain. Solution troublante, étant donné le respect du centonisateur pour le parallèle entre l'ordre numérique des modes et celui des pièces. Pourquoi cette anomalie ? Elle ne figurait pas dans l'édition de Nivers. — Je ferai également remarquer que les antiennes *Angeli Domini*, p. 801, *Martyres Domini*, p. [43], *Virgines Domini*, [94] exigent le ton pérégrin.

8) Les variantes dites « germaniques » et les altérations dites « chromatiques » sont extrêmement intéressantes et semblent avoir joué un rôle dans la composition primitive de notre *antiphonale*. Je me demande, néanmoins, jusqu'où cette importance peut s'appuyer sur une tradition uniforme, ou sur un usage purement régional. C'est une thèse qu'il eut fallu éclaircir au préalable. Pourquoi l'antienne *Gaudet in coelis* n'a-t-elle pas le chroma, alors que sa notation sur lignes n'a d'autre but que de le dissimuler ?

9) Voir les hymnes de Noël *Veni Redemptor gentium*, de la fête des Sept Douleurs en Carême, *Dum spargit aram sanguine* et celles des Vêpres fériales. — En parlant d'échos, je ne vise nullement les riches mélismes des répons *Descendit* et *Verbum caro* de la Noël. Ils sont prévus par l'Ordinaire du XII^e siècle et ont une véritable valeur artistique. Mais il en est d'autres dans des pièces centonisées et d'origine plus récente, par exemple le répons *Unus panis* et consorts. On aurait pu les traiter avec plus de rigueur, le procédé étant alors devenu banal et précurseur de la décadence.

10) Le problème des modulations fleuries des épîtres et évangiles a été jadis soulevé par Mich. Van Waefelghem dans l'édition *Le liber Ordinarius*, pag. 362, nota 4. Louvain, 1913.

siècle, du moins dans des timbres apparentés, méritaient un examen approfondi. Ceci à l'effet de voir jusqu'où la leçon de l'archétype prémontré paraissait justifiée et acceptable. Une statistique des cas à retenir eut montré la signification qu'y avaient reconnue les centonisateurs anonymes de notre répertoire primitif. Du même coup, l'oeuvre dévoilait le secret de sa technique, seule et infaillible directive pour la restaurer après sa pitoyable désagrégation.

Je ne veux pas prolonger ce compte-rendu et m'étendre sur l'interprétation rythmique des thèmes reconstitués. Je devrais réprouver le nombre excessif des « *mora vocis* ». Elles alourdissent le chant et entravent la souplesse de son exécution. Beaucoup d'antiennes gagneraient à être débarrassées de ces encombrants parasites. Des arrêts mal distribués désarticulent les formules ou rompent l'élan de la phrase. Ailleurs, leur parcimonie calculée dans des mélismes très étendus essoufle les choristes et compromet le calme et l'onction si nécessaires à la prière liturgique ¹¹⁾).

Quant à la composition des pièces nouvelles, tout en déplorant l'abus du cinquième mode, je me rallie volontiers à l'avis de M. Gastoué. Plusieurs interprétations sont vraiment heureuses. Elles peuvent figurer avec honneur à côté de celles de l'édition vaticane.

Summa summarum, le problème de la restauration du chant prémontré, comme celui de sa liturgie, reste entier. Faute d'une large information, d'une critique pénétrante, les tentatives faites pour le résoudre sont demeurées inefficaces. S'il faut rendre hommage à leurs auteurs — ils ont travaillé dans des circonstances difficiles et avec des moyens de fortune — formons le voeu de voir les études se poursuivre. Nombre de matériaux sont encore à rassembler et à dégrossir. Un plan constructif plus technique doit être arrêté et suivi systématiquement. Sa réalisation, n'est possible qu'au prix d'efforts conjugués. Il faudra faire appel à toutes les ressources de la science contemporaine. Par dessus tout, on s'armera de courage et de patience : *Labor improbus omnia vincit* !

Bruxelles.

Plac. LEFEVRE.

11) A mon sens, on pourrait supprimer les trois quarts des « *morae vocis* » placées dans l'antiphonaire. Voir, au hasard, le déplorable effet causé par elles sur la limpidité de la phrase dans les antiennes *O Sapientia* et autres ce genre, p. 100, *Sepelierunt Stephanum*, p. 153, *O admirabile commercium* et les deux suivantes, p. 168. — Une coupure malheureuse dans un mélisme paraît aux mots *super vos* dans le verset du répons *Constantes estote*, pag. 114.